

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Au-tray

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **29 mai 2024** à 8h30, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Aucune personne représentant le public

Absences motivées : Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4

165-05-2024 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 29 mai 2024 soit ouverte à 8h30.

166-05-2024 2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 8h30, le 29 mai 2024, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. AUTORISATION DE SIGNATURES – VENTE DES TERRAINS DES LOTS 6 581 476 ET 6 581 403 POUR LE PROJET D'HÉBERGEMENT
5. AUTORISATION DE SIGNATURES – ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ DU 7, RUE DEQUOY POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE
6. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE (PRHLM) – 140, RUES DES ÉCOLES
7. AUTORISATION DE SIGNATURES – VENTE DU TERRAIN DU LOT 3 044 768

8. AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PRIMA
9. MANDAT AU BUREAU D'ÉVALUATION MICHEL FORGET – VALEUR MARCHANDE DU LOT 3 044 768
10. CONSTATS D'INFRACTION À LA PLAGE – SAISON ESTIVALE 2024
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Donné à la Ville de Saint-Gabriel, ce 27 mai 2024, par le directeur général et greffier, monsieur Michel St-Laurent.

167-05-2024 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 29 mai 2024 soit et est adopté tel que présenté.

168-05-2024 4. AUTORISATION DE SIGNATURES – VENTE DES TERRAINS DES LOTS 6 581 476 ET 6 581 403 POUR LE PROJET D'HÉBERGEMENT

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu à l'unanimité :

QUE le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, soient autorisés à signer tous les documents concernant la vente des terrains des lots 6 581 476 et 6 581 403 au Groupe Immobilier Cammisano inc. pour le projet d'hébergement.

169-05-2024 5. AUTORISATION DE SIGNATURES – ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ DU 7, RUE DEQUOY POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, soient autorisés à signer tous les documents de chez Coutu & Comtois, notaire pour l'achat de la propriété du 7, rue Dequoy dans le but de construire la nouvelle école primaire.

170-05-2024 6. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE (PRHLM) – 140, RUES DES ÉCOLES

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a été saisie d'une demande de contribution dans le cadre du Programme de rénovation majeur de l'immeuble situé au 140, rue des Écoles (PRHLM);

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) s'assurera de mettre à la disposition des municipalités concernées par des projets du Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) sur leur territoire toutes les sommes nécessaires au financement adéquat de leur contribution municipale auxdits projets, le tout, selon des modalités de financement et de remboursement qui demeurent à définir.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, à signer pour et au nom de la ville tout document essentiel pour la rénovation;

QUE la ville autorise l'Office régional d'habitation de la MRC de d'Autray à gérer, en son nom, l'ensemble de toutes les rénovations du dit immeuble;

QU'une contribution municipale équivalant à 10% du coût total du projet devra être versé avant la fin des travaux, au plus tard après le dernier versement de la SHQ. À cette étape-ci, la contribution est estimée à **283 998 \$**, mais le montant sera réajusté selon le coût réel du projet.

**171-05-2024 7. AUTORISATION DE SIGNATURES – VENTE DU TERRAIN DU LOT
3 044 768**

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, soient autorisés à signer tous les documents pour la vente de gré à gré du terrain du lot 3 044 768 à monsieur Claude Charron de l'entreprise 9454-9995 Québec inc. situé au 1300 B, rue Volta à Boucherville.

172-05-2024 8. AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PRIMA

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

QUE la ville prenne connaissance du guide du PRIMA et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'y appliquent;

QUE la ville confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRIMA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

**173-05-2024 9. MANDAT AU BUREAU D'ÉVALUATION MICHEL FORGET – VALEUR
MARCHANDE DU LOT 3 044 768**

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil mandatent le Bureau d'évaluation Michel Forget pour l'évaluation de la valeur marchande du lot 3 044 768.

174-05-2024 **10. CONSTATS D'INFRACTION À LA PLAGES – SAISON ESTIVALE 2024**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel, dans le cadre des opérations de sécurité à la Plage de Saint-Gabriel pour la saison estivale 2024, a retenu les services du Groupe Sûreté inc.;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est doté des règlements suivants, applicables à la plage :

- ✓ CV. 198 régissant le stationnement et la circulation;
- ✓ CV. 459 et CV. 558 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;
- ✓ CV. 590 concernant l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel;

ATTENDU QU'il est opportun, pour le conseil municipal, d'autoriser spécialement et généralement l'ensemble des employés, officiers, représentants, agents et mandataires du Groupe Sûreté inc. aux fins de pouvoir mettre en œuvre et assurer le respect de ladite réglementation municipale, incluant par le truchement de l'émission et délivrance de constats d'infraction à toutes personnes contrevenant aux dispositions réglementaires applicables.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le conseil municipal désigne et autorise spécifiquement les employés, officiers, représentants, agents et mandataires du Groupe Sûreté inc. à émettre tous constats d'infraction jugés nécessaires à la Plage de Saint-Gabriel et les secteurs avoisinants celle-ci à tout contrevenant;

QU'un rapport mensuel soit expédié à la ville quant aux constats d'infractions ainsi émis;

QUE la présente autorisation s'ajoute à celle dont dispose tous les autres officiers, employés et fonctionnaires de la ville de procéder également à l'émission de tels constats, le tout en conformité avec les dispositions des articles 147 du *Code de procédure pénale*.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

175-05-2024 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2024**

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire de ce 29 mai 2024 soit levée à 9 h.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 29^e jour de mai 2024.

Gaétan Gravel
Maire